

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 16 juillet. — Avant-hier les vainqueurs de la Bastille ont été présentés au roi en mémoire de la prise mémorable de cette prison d'état, le 14 juillet 1789. Le roi a également reçu une députation des électeurs vivans qui participèrent aux élections des états-généraux. M. Rousseau, l'un des maires de Paris et pair de France, était à la tête de cette députation.

— Il paraît que cette année les fêtes de juillet seront célébrées avec le plus vif éclat. Outre les divertissemens ordinaires, les théâtres, les orchestres dans les Champs-Élysées, les joutes sur l'eau et le concert des Tuileries; outre les décorations illuminées par le gaz; des innovations de plus d'un genre donneront, dit-on, à ces réjouissances un caractère particulier de grandeur ou d'originalité. Toute l'avenue des Champs-Élysées doit être éclairée par des pilastres, qui supporteront au sommet des feux de diverses couleurs. A la place des échoppes qu'on établissait sur des tréteaux dans les contre-allées, soixante boutiques, de formes et de dessins différens, seront établies, depuis les chevaux du Marly jusqu'au Rond-Point. Une immense décoration, dans le style oriental, occupera toute la place de la Concorde, en avant des Champs-Élysées. Cette décoration, que fait exécuter M. Duban, par les ordres du ministre de l'intérieur, est aussi remarquable, dit-on, par le nombre et la singularité des détails que par l'effet extraordinaire de tout l'ensemble. On doit l'illuminer à l'aide de lanternes faites en papier de couleur et qu'on a trouvé le moyen de rendre incombustibles. Enfin, c'est de toutes les parties, et surtout du sommet de cette décoration curieuse et gigantesque, que partira le feu d'artifice en nappes, en gerbes, en bouquets de feu.

La police est toujours sur pied pour tâcher de réintégrer sous les verroux quelques uns des évadés d'avril; mais jusqu'à présent leurs recherches ont été complètement inutiles. M. Gisquet ne sait où donner de la tête; d'un côté, il est assailli par les reproches ministériels, et de l'autre, il est en butte aux accusations de quelques journaux de l'opposition républicaine, qui le considèrent presque comme complice de l'évasion. Et cependant, chose étrange, malgré tous ces désagrémens, tous ces tourmens, M. Gisquet se cramponne à sa place avec plus d'ardeur que jamais. Il menace de révoquer ceux qui osent parler de le destituer, et il paraît que ces menaces ont porté coup.

— Il est certain que le licenciement de la légion étrangère a été arrêté en conseil. On avait déjà la certitude que ce corps ne voudrait pas se rendre en Espagne. Les journaux pénétrèrent en Afrique aussi bien que les instructions ministérielles, et les militaires de la légion étrangère ont vu que le gouvernement de la reine Christine n'inspirait en France aucune sympathie, qu'on ne voyait nullement en lui le représentant de la révolution espagnole. L'ordonnance de licenciement aurait, dit-on, paru déjà dans le *Moniteur*, si le maréchal Clauzel, qui part incessamment pour aller commander en Afrique, n'avait pas désiré présider lui-même à ce licenciement, et appliquer immédiatement les étrangers libérés du service à la colonisation. L'intervention indirecte est donc allée joindre l'intervention directe: ni l'une ni l'autre n'aurait lieu de la part de la France.

— On dit que de nombreux agens de police sont partis pour les départemens afin de se mettre à la recherche de ceux des prévenus d'avril que l'on suppose s'y être retirés.

— M. le ministre des cultes vient d'adresser aux évêques de France une circulaire relative aux fêtes supprimées. M. Persil se plaint de ce que, dans beaucoup de localités, MM. les curés enlèvent les cultivateurs à leurs travaux, pour les obliger à assister à des offices qui ont cessé d'être compris aux nombreux devoirs. Le ministre trouve encore que la simple annonce de ces fêtes est une contrainte morale exercée sur les esprits, bien que MM. les curés aient soin de prévenir leurs paroissiens qu'elles ne sont point obligatoires.

— M. Jules Janin vient de traduire en français la comédie latine le *Parassow*, du père Porée, professeur de Voltaire.

— La récolte des grains est presque généralement terminée dans la Normandie; elle est très-abondante, et la qualité du fourrage excellente. Les blés, les avoines sont de toute beauté.

— On a reçu aux affaires étrangères la nouvelle certaine que la flotte ottomane allait mettre à la voile, et qu'elle sortirait des Dardanelles dans les premiers jours du mois d'août. Vers quels parages va-t-elle se diriger? Il est certain qu'elle a à bord de nombreuses troupes de débarquement. Il ne peut être question actuellement d'une expédition tout entière dirigée contre l'Égypte; ce serait rompre avec la France et l'Angleterre. La Russie est plus habile. L'expédition débarquera en Syrie pour seconder là les populations qui se sont prononcées contre le pacha. Si la Russie protège la Porte dans cette expédition, elle dira que c'est comme alliée et bonne voisine de la Porte ottomane; une fois campée en Syrie, l'armée turco-russe peut menacer l'Égypte une autre année, et annuler ainsi l'influence anglo-française. C'est ici un grave intérêt, et nous espérons que les méditations doctrinaires daigneront descendre de leur hauteur pour s'occuper d'intérêts aussi actifs et aussi puissans dans nos relations commerciales.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons, par voie extraordinaire, des lettres de Madrid du 9, et le décret rendu le 4 pour la suppression définitive des jésuites et la confiscation de leurs biens.

La reine régente est arrivée d'Aranjuez à Madrid, le 8, à 9 heures 1/2 du soir; mais son séjour dans la capitale devait être de peu de durée, et la cour devait se rendre très-prochainement à Saint-Ildefonso.

Le gouvernement a fait brûler tous les drapeaux et étendards qui avaient appartenu aux ci-devant volontaires royalistes; ces champions de la contre-révolution sous Ferdinand VII sont aujourd'hui licenciés et remplacés par les milices urbaines.

Mérino erre encore dans la Vieille-Castille, et il y a encore un peu de chouannerie en Galice, mais la Catalogne, l'Andalousie et tout le reste de l'Espagne sont parfaitement tranquilles.

On lit dans le *Journal de Paris*:

« De nombreux détails qui nous parviennent sur l'affaire de Mollo, prouvent qu'elle a eu pour les insurgés carlistes des résultats plus graves encore qu'on ne l'avait d'abord pensé.

« Le marquis de la Torre, envoyé de Navarre pour se mettre à la tête de l'insurrection, a été, dit-on, pris et fusillé le 7 dans les environs de Mollo.

« Quatre autres chefs ont été tués dans le combat, et le reste des insurgés a été vivement poursuivi dans toutes les directions.

« Le 8, il a été fait treize nouveaux prisonniers sur notre frontière. Six autres fugitifs ont été pris sur la montagne des Albères.

« Enfin, trois officiers, nommés Antonio Palleja, Ramon-Maria Villagarcia et Antonio Soriano, partis de Castres pour aller rejoindre les insurgés, sont tombés dans une embuscade au pont de Reynès.

Les événemens dont il est question dans la dépêche précédente, laquelle paraît faire suite à une autre qui n'a pas encore été publiée, se seraient passés, d'après l'indication des lieux, sur la frontière de Catalogne. Mollo, ou plutôt Prats de Mollo, est une petite ville forte du département des Pyrénées-Orientales, à l'extrême frontière, sur le chemin de Perpignan à Campredon et Olot en Catalogne. Reynès est un village français, au pied des montagnes du Col del Fache ou port de Reynès, à l'extrême frontière.

Il s'agit probablement dans la dépêche de quelques rassemblemens de réfugiés carlistes qui se seraient formés dans les montagnes du territoire français, et qui auraient tenté de pénétrer en Catalogne.

On écrit de Bayonne, le 11 juillet:

« A la date du 7, don Carlos n'avait pas encore quitté Murguya-Cordova, Latre, Espartero, et Gurrea, partis de Bilbao le 5; y avaient laissé 4,000 hommes environ, indépendamment des urbains.

« Plusieurs colonnes des troupes de la reine sont à la poursuite des carlistes. D'après une lettre il y aurait eu, le 8, un combat entre Cordova et l'armée du prétendant; selon d'autres, il n'y a pas encore d'affaire sérieuse. Les carlistes sont commandés par Moreno.

« Le chef carliste Montenegro, blessé devant Bilbao, se trouve à Darango, dans un état désespéré.

« Valdès n'est pas mort, mais il est dans un état désespéré; le désespoir l'a rendu fou. Lahera a quitté le commandement. On met beaucoup d'espoir dans Cordova, qui est jeune et entreprenant.

« Les carlistes ont été repoussés de Pampelune; ils continuent à bloquer Puente la Reyna; mais ils ne pourront tarder à être chassés de cette position.

— Rien de bien neuf dans les journaux de la frontière. On fortifie Bilbao, tandis que les carlistes, de leur côté, ont songé, dit-on, à choisir un frère de Zumalacarrégu, curé dans le Guipuzcoa, pour en faire une sorte de commandant honoraire, afin de conserver l'influence de son nom. Mais celui-ci a refusé, prétextant son inhabileté et l'incompatibilité de ses fonctions de prêtre avec celles de général.

Une dépêche télégraphique annonce que le 13 juillet 250 volontaires anglais sont arrivés à Saint-Sébastien.

Le 8, les urbains ont arrêtés sept officiers supérieurs hollandais qui venaient de débarquer pour rejoindre don Carlos. (J. de Paris.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 JUILLET.

Le major Kessels, qui doit avoir un commandement dans l'expédition anglaise est, dit-on, parti hier pour Londres.

— On écrit d'Anvers, le 16 juillet:

Hier à 9 heures et demie de la matinée, le roi, accompagné du prince de Linanges, son neveu (fils du premier lit de la duchesse de Kent), et des généraux Hurel, Prisse et de Limes, s'est rendu au camp de Brasschaet; à l'entrée de la commune de Brasschaet, qui d'un bout à l'autre, était ornée d'arc-de-triomphe, de guirlandes et d'inscriptions, S. M. a été haranguée par M. Van Havre, bourgmestre de la commune.

Les exercices ont eu lieu après l'inspection des deux batteries qui sont aujourd'hui au camp et les manœuvres se sont exécutées avec tant de précision que sur trente-deux coups tirés à ricochets vingt-six ont atteint et percé le but, que sur 32 boulets tirés à volée 30 ont également percé le but.

Immédiatement après l'on a fait fonctionner la batterie de brèche et les canons à la Paixhans.

Les mortiers de différens diamètres ainsi que les obusiers ont lancé, avec une égale précision, les bombes et les obus qui de même ont éclaté avec le plus grand à propos, ensuite l'on fit pleuvoir des grenades dont les éclats eurent lieu à hauteur d'homme, les pierriers lançaient des masses de morceaux de fer dont la chute sur la bruyère soulevait le terrain.

Le roi a ensuite inspecté le camp d'infanterie qui a manœuvré avec la même précision; S. M. a témoigné sa satisfaction aux différens chefs. Le roi est reparti à deux heures pour Anvers où il a dîné, et ensuite pour Bruxelles à 5 heures, au milieu des acclamations du peuple. (Phare.)

Entr'autres choses visitées à Anvers par L. M., dans la matinée de mardi, est la maison de Plantin, qui réunit en divers genres les objets les plus remarquables. On y voit une

nombreuse collection de portraits de famille peints par Rubens, et tous de la plus grande beauté, la chambre de Juste Lipse avec son cuir doré et ses meubles de bois sculpté. Cette chambre est conservée religieusement telle que Juste Lipse l'a habitée. Il travaillait dans les ateliers de Plantin en qualité de correcteur. On voit encore dans la bibliothèque, qui est riche et nombreuse, la collection de tous les ouvrages sortis des presses plantiniennes, entr'autres une polyglotte de la plus grande beauté, des manuscrits à vignettes, le recueil de dessins originaux de Rubens pour les frontispices des livres imprimés par Plantin.

Le compliment imprimé pour L. M. au moment où elles sont entrées dans les ateliers, est encadré dans une vignette qui a servi aux plus belles éditions de Plantin. Cette maison, qui appartient à la famille Moretus, rappelle tous les souvenirs de Pécole et de l'érudition flamande au XVI^e siècle. Elle a fixé l'attention très-particulière de L. M.

Le grand tableau exécuté par M. Wappers pour le gouvernement et représentant une scène de la révolution se trouve à la salle de l'exposition. L. M. s'y sont rendues et ont été reçues par Wappers entouré de ses amis. Le roi en a exprimé sa satisfaction à M. Wappers d'une manière qui faisait comprendre qu'il en était fier pour la Belgique. Le grandiose et l'harmonie de l'ensemble, la richesse et la vigueur du coloris sont aussi remarquables que l'expression individuelle des têtes.

— La cour de cassation, chambre civile, présidée par M. van Meenen, a décidé, dans son audience du 15 de ce mois que le serment politique prescrit par les décrets du congrès des 5 mars et 27 juin 1831, lorsqu'il était prêté par des fonctionnaires déjà en exercice, n'était pas assujéti au droit d'enregistrement qui doit être payé pour le serment d'entrée en fonctions. En conséquence, elle a rejeté le pourvoi formé par l'administration de l'enregistrement contre un jugement du tribunal de Ruremonde, qui avait prononcé dans le même sens, et a condamné l'administration aux frais et à l'indemnité de 450 francs envers la partie défenderesse.

— Le conseil de guerre, séant à Gand, a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire du quartier maître Ducarla. Le conseil de guerre s'est déclaré incompétent, attendu que, dans les poursuites, des officiers supérieurs, justiciables seulement de la haute cour, se trouve compris. Ainsi ce sera devant la cour que ce procès remarquable sera porté.

LIEGE, LE 18 JUILLET.

Les nouvelles d'Espagne nous apprennent aujourd'hui que des officiers hollandais ont été fait prisonniers dans les environs de Bilbao. Ainsi, il demeure vrai que le roi Guillaume intervient aussi indirectement dans les affaires de la Péninsule.

D'autre part, les préparatifs de l'expédition militaire en faveur de la reine Christine se continuent avec activité en Angleterre. On a vu que déjà trois bataillons d'auxiliaires, partis des côtes de la Grande-Bretagne, ont touché le sol espagnol. La promptitude du gouvernement anglais, on doit le dire, contraste singulièrement avec les tergiversations, les incertitudes du cabinet des Tuileries.

Un journal fait remarquer, à cette occasion, que la conduite de l'Angleterre, dans cette circonstance, servira puissamment ses intérêts matériels : En effet, on conçoit que les intérêts de ses industriels seront bien plus facilement protégés lorsque la reine Christine, aura à son service 10 à 12 mille soldats de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que le cabinet de Londres a procédé dans l'Inde et dans le Portugal; c'est en prêtant des subsides, des hommes, qu'il a donné cette haute prépondérance à son empire et à sa navigation.

Nous apprenons la mort de la comtesse de Mendorf, sœur du roi, décédée le 9 juillet.

— C'est le baron d'Uchtritz, secrétaire de légation, qui remplace le baron de Bockelberg à Bruxelles comme chargé d'affaires ad interim.

On écrit d'Amsterdam, le 16 juillet :

« Nous apprenons de bonne part que dans la dernière séance des états de Hollande il a été sérieusement délibéré sur les troubles qui ont récemment eu lieu ici. On était généralement d'avis que le nombre des perturbateurs était si insignifiant et l'indignation de l'immense majorité des citoyens si unanime que considérée sous ce rapport, l'affaire ne valait pas la peine d'être relevée, mais que le peu d'énergie déployée par les autorités et l'ignorance absolue où l'on paraît avoir été jusqu'au moment des événements, des projets des malveillans méritaient de la part du pouvoir une enquête sévère. Néanmoins, dans l'attente que les lois existantes seraient maintenues, l'assemblée a cru ne pas devoir devancer le gouvernement et elle a décidé que la proposition faite à ce sujet par quelques membres serait retenue, de sorte que l'affaire est encore pendante devant les états. » (*Handelsb.*)

— On lit dans le *Courrier Belge* :

« Nous avons annoncé d'après un journal de cette ville qu'un magistrat belge, qui a suivi le roi Guillaume en Hollande, exprimait dans une lettre à sa famille des craintes fort vraies sur la durée du pouvoir royal dans les anciennes Provinces-Unies. A cet aveu s'en joint un autre qui n'est pas le seul. Les officiers belges qui, ne s'attendant pas au rétablissement de la royauté en Belgique après les événements de 1830, avaient émigré sous la bannière de la maison d'Orange-Nassau commencent à regretter de ne pas s'être réservés une position à la cour de Bruxelles où leurs services ne seraient pas plus dédaignés que ceux de beaucoup d'autres ennemis de la révolution. Déjà le mécontentement de plusieurs transfuges a éclaté et il a fallu les embarquer pour Batavia. Les autres sont en butte à la plus vive animadversion du peuple hollandais. — On écrit d'Utrecht que les affiches qui invitaient les contribuables à s'acquitter, ont été violemment déchirées dans le second quartier et que la promenade de Vreeburg a été le théâtre de scènes tumultueuses. »

— On lit dans le *Courrier belge* : « Nous annonçons avec le plus grand plaisir à nos lecteurs, que plusieurs des prévenus d'avril les plus importants sont définitivement à l'abri des poursuites de la police française, voire même de la police belge... »

— On écrit de Cologne, le 9 juillet : « La société des actionnaires du chemin de fer de Cologne à Eupen devant se réunir à celle d'Anvers, se constituera dans sa première assemblée sous la raison de Société rhénane des chemins de fer pour ensuite demander l'acceptation de ses statuts et de la concession définitive. »

(*J. de Francfort.*)
Nous ne connaissons pas de société anversoise de chemins de fer, il est probable qu'on entend parler ici de la société qui entreprend le chemin de fer de Dusseldorf à Deutz en face de Cologne, ou qu'il s'agit d'une commission belge qui s'entendra avec la société rhénane.

(*J. de la Belgique.*)
— Nous avons donné dernièrement le mouvement commercial du port de Cologne, avec lequel le chemin de fer doit nous mettre en relation directe; voici le dernier relevé que donne la *Gazette d'état de Prusse* :

« Depuis le 16 mai jusqu'au 15 juin de l'année courante, il est entré dans le port de Cologne, 529 bâtimens chargés, 117 en remontant et 412 en descendant le Rhin, et il est parti du port 170 bâtimens chargés, dont 104 ont remonté et 66 descendu le fleuve. Parmi les arrivages, il y en a eu 14 d'Amsterdam, Rotterdam et Anvers, portant 46,048 quintaux; les bateaux à vapeur hollandais ont apporté 11,987 quintaux, ensemble 58,035 quintaux. Parmi les bâtimens venant de la Hollande, 22 ont passé outre, se rendant à Coblenz, Mayence, Francfort et Mannheim et portant 60667 quintaux. On a donc transporté plus loin 2633 quintaux de plus qu'on en a déchargé à Cologne. Dix-sept cargaisons sont parties de Cologne pour Mayence, Mannheim et le Mein, portant ensemble 34,807 quintaux et avec les bateaux à vapeur 45,918 quintaux. Il est donc arrivé 12,117 quintaux de plus à Cologne qu'il n'en est parti. »

— Le BREVET D'IMPORTATION accordé par arrêté royal du 8 du courant, pour dix ans, à M. Rondeau, de Paris, pour un nouveau procédé de GRAISSAGE DE LAINES, sera exploité à Verviers, ainsi que dans toutes les autres du royaume, par M. MATHIAS.

Des expériences sur de très-fortes quantités de laine ont été faites chez plusieurs des premiers fabricans de Verviers et des environs, à leur entière satisfaction et chez lesquels on peut prendre des informations.

M. MATHIAS demeure à l'*Hôtel des Flandres*, à Verviers, où il recevra MM. les fabricans; il se rendra chez eux s'ils le désirent.]

THÉÂTRE.

C'est grand dommage, en vérité, que notre troupe dramatique ne compte point encore deux ou trois artistes qui soient, comme on dit, sans faire tache à côté de M. de Mondoville; leur mérite rayonnerait sur beaucoup de médiocrités, les couvrirait de son éclat, et tant de nuages amoncelés à notre horizon théâtral auraient bientôt disparu. — Les *impressari* de province devraient toujours agir, ce semble, comme ces peintres qui négligent le fond du tableau, pour apporter tous leurs soins aux groupes du premier plan; mais hélas! ici, au contraire, on s'est plu à mettre en lumière des personnages qu'il aurait fallu laisser dans la demi-teinte, on nous a prodigué des figures qu'on aurait du placer dans l'ombre, ou cacher même tout-à-fait au spectateur. — Il faut le dire, la médiocrité domine sur notre scène, elle se réfléchit sur un petit groupe d'artistes éminens qu'elle annule, qu'elle fait en quelque sorte participer de sa couleur. De là les mauvaises dispositions d'une partie du public et la froideur de la majorité. On a vraiment abusé de cette honnête médiocrité, on l'a compromise à force de la prodiguer en tout et partout; en la faisant défiler devant nous, sans

prestige, sans cortège, et comme on pourrait dire dans la pureté native. Aussi le parterre l'a-t-il prise en telle aversion, qu'à cause d'elle, il a déjà sifflé des acteurs qu'auraient trouvé place dans un autre cadre, capable de supporter encore quelque nullité additionnelle, mais aucun trouvaient déjà la mesure fort dépassée. — Elle a mis pied à terre dans le vaudeville même d'ou MM. Berger, Lecomte, Léopold et Mde. Berger semblaient devoir l'exiler. Nous espérons bien toutefois que sa malencontreuse apparition au côté de ces artistes n'est qu'un accident de ces mauvais jours qu'on nomme les débuts.

On nous assure de toute part que la direction a senti le vice de sa position et qu'elle déploie le plus louable zèle. On parle d'une première chanteuse qui brille en ce moment même sur le théâtre d'une grande ville; déjà des offres lui ont été faites et elles pourraient bien déterminer cette artiste à venir parmi nous.

En attendant, M. Lapique a paru deux fois sur notre scène. Dans la *Dame Blanche*, il s'est montré chanteur habile et adroit; mais il faut l'avouer, sa voix toujours juste et merveilleusement facile, manque de fraîcheur, et la qualité du *medium* laisse à désirer. Hier on donnait la *Françoise* (poème fort ennuyeux, pour le dire en passant, j'ai vu des gens bâiller rien qu'en lisant l'affiche.) Dans cette pièce, M. Lapique s'est montré sous le même jour. Nous avons beaucoup de personnes désirer qu'on tienne compte des qualités de cet artiste.

Après M. Lapique, il faudrait encore émettre notre avis sur Mme. Dubuisson; mais le temps nous presse, et il faudra bien terminer par la phrase si heureusement stéréotypée : « attendons encore pour faire à cette artiste la part de critique et d'éloge qu'elle nous semble mériter. » Mais dès aujourd'hui, on peut dire cependant qu'elle semble appelée à remplacer Mde. Janin avec avantage.

M. Auguste a terminé heureusement son second début.

FOIRE AUX LAINES INDIGÈNES.

La foire aux laines indigènes établie en cette ville au lieu le mardi 21 juillet prochain, et durera cinq jours consécutifs.

La place de St. Barthélemi est désignée pour la foire, attendu sa proximité de l'entrepôt des taxes municipales et que la circulation des vendeurs et des acheteurs peut y faire librement et sans crainte d'accidens. Il ne sera rien payé pour les places occupées.

Les laines expédiées pour la foire, pourront être déposées dans les magasins particuliers ou gratuitement et sans frais à l'entrepôt des taxes municipales pendant quinze jours seulement, mais les balles d'échantillons de différentes qualités, seront exposées sur la place Saint-Barthélemi et elles porteront une note indicative du local où les quantités sont déposées. Les ventes et marchés sont facultatifs entre les vendeurs et acheteurs, soit par eux-mêmes, soit par l'entremise des courtiers.

Les laines vendues pendant la foire, devront être payées à l'entrepôt des taxes municipales et le droit à payer au vendeur et l'acheteur; cet objet rentrant dans leur intérêt particulier ainsi que pour l'accomplissement de leurs marchés.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 18 juillet.

Pain de seigle, 19 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 31 cent.
Pain dit de ménage, 44 centimes.

UNIVERSITÉ DE LIEGE. — Faculté de droit.

M. Jean Pierre Peters, de Glons, subira l'examen doctoral en droit, le 23 courant, à 4 heures, et M. Théophile Antoine Fuss, de Liège, celui de candidat, le même jour à cinq heures.

MM. Ernest Stanislas Vercauteren, de Bruges, et Antoine Lefort, d'Echternach, subiront l'examen de candidat, le dit, à 4 et 5 heures.

COMMISSION D'EXAMENS.

M. Pierre Lenaerts, d'Aubel, subira l'examen en philosophie, etc., le 20 courant, à 4 heures.
MM. Joseph Bequet, de Liège, et Frédéric de Pina de Theux, subiront le même examen, le 24 dito, à quatre et cinq heures.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

A VOIR présentement chez L. JACOB-MAKOV, Neuville sur Avroy, quatre différentes collections d'OEILLES d'amateurs les plus distingués. Il distribue gratis le CATALOGUE d'une très-belle collection de JACINTHES et autres oignons de pleine terre, propres à forcer, qu'il peut prêter aux prix de Harlem.

AVIS AUX MENUISIERS.

En VENTE chez AVANZO et Cie.

LE VIGNOLE DES OUVRIERS

4^e partie, par Ch. Lenormand, à Paris.

Cette partie, spécialement consacrée aux escaliers, contient 20 planches.
Prix 5 frs. et 6 frs. sur papier velin épais; le prix de l'est du double.

La 2^e livraison de M. Poncelet est également parue.

TILBURY neuf à VENDRE, rue Basse-Sauvinière, n^o

TILBURY NEUF à VENDRE, rue Lulai

A L'OCCASION

DE LA

FÊTE DE STE.-MARGUERITE.

Il y aura **BAL**, à FONTAINEBLEAU, dimanche 19, lundi 20, mardi **CONCERT**, suivi d'une **PARTIE DE DANSE**, jeudi **BAL**.
UNE TENTE élégante, un Jardin spacieux réuni depuis peu à une prairie bien garnie d'arbres, offrent les agréments de la danse et de la promenade.
On y servira **VINS, LIQUEURS** et **COMESTIBLES**. 894

FÊTE STE.-MARGUERITE.

BAL dimanche, lundi, mardi et jeudi, 19, 20, 21 et 23 courant, chez **LAKAYE**, à la BELLE-VUE, au Haut-Pré, faubourg Ste.-Marguerite.
On JETTERA des ROUES de **DINDONS** et **DOIES**.
On y VENDRA Vins, Bière, Hougarde, toutes sortes de LIQUEURS et COMESTIBLES. 895

Dimanche, lundi et mardi prochain, 19, 20 et 21 courant, on JETTERA des ROUES de **DINDONS** et **DOIES**, chez **J. KEPPE**, faubourg Ste. Marguerite, à l'enseigne de St. Hubert. 939

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN DENTISTE, prévient le public qu'il a TRANSFERÉ son DOMICILE, rue Saint Hubert, n° 594. 809

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. MOTTET, tailleur, demeurant ci-devant place St. Paul, à l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son DOMICILE rue des CARMES, n° 424.
Le même demande DEUX BONS OUVRIERS TAILLEURS D'HABITS. 913

VENTE

D'UNE

BELLE ET GRANDE COLLECTION DE LIVRES.

Provenant de deux riches bibliothèques.

Laquelle aura lieu les MARDI et JEUDI, 21 et 23 juillet, et MARDI 28 et jours suivants, sous la direction de François THONNARD, à sa salle, rue Féronstrée, Cour des Hospices, à Liège.
La première partie du catalogue donnant la description des ouvrages qui se vendront les deux premiers jours, se distribuera à partir de mercredi 15 juillet, à la salle de ventes, et au Lion-Rouge, rue Petite-Tour; l'autre partie sera annoncée ultérieurement. 914

BELLE VENTE

DE MEUBLES EN ACAJOU.

LES MARDI et MERCREDI, 21 et 22 JUILLET 1835, à trois heures après-dinée, en la demeure de M. Henri Joseph Thys, marchand-ébéniste, sise à Liège, rue vieux pont des Arches, n° 979, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères un MAGASIN DE BEAUX MEUBLES EN ACAJOU, consistant en Tables, Chaises, Fauteuils, Canapés, Commodes, Secrétaires, Consoles, Bois de Lits, Toilettes, etc., et autres objets trop longs à détailler.
Le tout ARGENT COMPTANT. 934

BELLE VENTE DE BOIS.

JUDI 23 JUILLET 1835, à midi, au rivage de Choclet, le notaire BIAR VENDRA, à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une quantité de nacelles de BOIS, consistant en gros CHÊNES, HÊTRES, VERNES, POUTRES, BOIS DE FOSSES, PLANCHES DE BOIS BLANC, JANTES, RAIS, etc. Au comptant. 928

VENTE

D'UNE

MAISON ET FOULERIE, A JUPILLE.

Le lundi vingt juillet 1835 dix heures du matin M^r Louis Lalieu et la dame Thyril son épouse, VENDRONT au plus offrant, sans condition de surenchère une MAISON avec foulerie qui peut aussi servir à aiguiser et polir les baguettes de fusil, et cent trente cinq perches de jardin, terre et près le tout contigu situé à Jupille.
Cette VENTE aura lieu en l'étude à Liège du notaire KEPPE rue Saint Hubert n° 91 où le cahier des charges est déposé. 869

A VENDRE ou à LOUER une MAISON, n° 68, rue de la Meuse, ainsi que CEJES, n° 4128 et 4129, rue de la Meuse, n° 608, Lambert. 948

LIBRAIRIE CATHOLIQUE,

RUE DEVANT LES CARMES, N° 306,

ET

RUE St.-SÉVERIN, N° 666, A LIÈGE.

EN VENTE :

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES, lues à l'Institution St. Servais, à Liège, et publiées par M. l'abbé LOUIS; 4 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

SOUS PRESSE :

LETTRES SUR L'ÉDUCATION, par M. LAURENTIE, avec une INTRODUCTION et des OSERVATIONS à la fin de chaque lettre, par M. l'abbé LOUIS; 4 vol. in-18. 930

LUNDI 20 JUILLET 1835, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^r RENOZ notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une PIÈCE de TERRE et BOIS, contenant dix verges grandes environ, située à Angleur en lieu dit aux Maisons de la Haut, joignant d'un côté à M. Desoer; de l'autre, à M. Malherbe, d'un troisième aux représentants feu M. Vissoul; et du quatrième au chemin.
S'adresser à M^r RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653. 908

A VENDRE plusieurs bonnes RENTES et CAPITALS bien constitués et deux ACTIONS de HOUILLÈRE. S'adresser à M^r RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653. 606

A VENDRE UNE MAISON, située à Liège rue des Récollets, n° 402. S'adresser à M^r RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653. 907

VENTE

DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU BEAU MUR.

LE MARDI 25 AOUT 1835, trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège, en son étude rue d'Amay, n° 653, à la VENTE aux enchères de la BELLE PROPRIÉTÉ DU BEAU MUR, résidence d'été de feu M. le professeur Ansiaux.

Cette PROPRIÉTÉ, située au Beau Mur, commune de Grivegnée, à l'extrémité du faubourg d'Amersœur à Liège, se compose d'une BELLE MAISON de maître, parfaitement bâtie et distribuée; d'une habitation de fermier à côté, remise, écurie et de huit bonniers de jardins et bosquets.

La MAISON est construite au pied de la montagne, on y arrive par une belle pelouse. A côté de la maison se trouvent deux serres derrière une pièce d'eau qui ne tarit jamais; non loin de là, existe un jardin légumier d'un grand rapport.

La montagne distribuée en jardins anglais d'une grande beauté est sillonnée de chemins dont la pente est douce et facile; au dessus de la montagne se trouvent plusieurs cabinets et une habitation, une pièce d'eau, et un joli bosquet. De là, la vue s'étend d'un côté sur la ville de Liège toute entière; de l'autre, elle embrasse les belles vallées de l'Ourthe et de la Vesdre; dessous la montagne existe un vaste sous-terrain qui peut facilement être converti soit en grotte, soit en glacière.

Cette habitation peut servir à la fois de maison de ville et de maison de campagne, à proximité du nouveau pont construit sur la Meuse, elle n'est éloignée que de dix minutes de chemin au plus de la salle du spectacle et du centre de la ville; la nouvelle rue qui conduit du pont de la Boverie à la Bonne Femme vient aboutir à cette belle propriété.

Elle peut être facilement divisée en plusieurs parties sans rien ôter à l'agrément de la principale habitation, en effet elle sera divisée en lots qui seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix. Les amateurs peuvent voir la propriété dès maintenant, s'adresser pour connaître les conditions de la vente à M^r RENOZ notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 904

VENTE DE BELLES MAISONS

LE JEUDI 13 AOUT 1835, à deux heures, en vertu de jugement et de la loi du 42 juin 1826, le notaire PAQUE, procédera devant M. CHOKIER, juge de paix, au bureau de ses séances rue Mont St.-Martin, à la VENTE aux enchères publiques :

1° D'une belle et grande MAISON, avec porte cochère, cour, remise et écurie, sise à Liège, rue des Carmes, n° 378, occupée par M. Kempenners.

La proximité du pont de la Boverie et des nouvelles rues, la rend bien précieuse.

2° D'une belle et grande MAISON, dite Château de Tilleur, située près de l'église, avec remise, écurie, cour, jardin et cabinet ayant vue sur la Meuse, d'une contenance de 80 perches 64 aunes, détenue par M. Fernandes.

S'adresser pour voir les titres et les conditions chez M^r PUTZEYS, avoué à la cour d'appel, rue Fond St.-Servais, n° 479, fondé des pouvoirs du vendeur, tous les jours de 12 à 3 heures et chez ledit notaire PAQUE.
Le jour de la VENTE de la ferme située à Tilleur, et de la maison rue des Clarisses, sera ultérieurement annoncé. 935

MAISON A VENDRE.

Les enfans et représentans de Gilles Joseph Delours, dûment autorisés par jugement, feront VENDRE aux enchères devant Monsieur le juge de paix du quartier du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, le MARDI VINGT-HUIT JUILLET 1835, à dix heures du matin, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, une MAISON, n° 492, composée de deux corps de bâtimens séparés par une cour, ayant un petit jardin, situés à Liège faubourg St. Léonard.

La vente aura lieu en deux lots, et ensuite en un seul, et l'adjudication sera prononcée pour le prix le plus élevé.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix et en l'étude dudit notaire, où les titres de propriété sont déposés. 884

VENTE PAR LICITATION.

Le LUNDI 3 août 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^r MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, à la VENTE aux enchères d'une grande MAISON, cotée 123, avec cour et jardin, située à Liège, rue derrière St. Martin en Ile.

Cette maison gagnera considérablement en valeur, et se trouvera dans le plus beau quartier de la ville lors de l'achèvement de la rue de la Cathédrale, près de laquelle elle vient aboutir.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 724

VENTE

DE

PIÈCES DE TERRE,

Situées en DROIXHE et sur ERNOUMONT, commune de Grivegnée.

LUNDI, 3 AOUT 1835, à dix heures du matin, M^r LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, n° 4002, les IMMEUBLES dont le détail suit :

1^{er} Lot. — Une pièce de terre contenant huit verges grandes, située à la Basse Droixhe, joignant à M. Gaspar Thomas, Fçois. Lemarié et autres.

2^e Lot. — Une idem de la contenance de onze verges grandes, située sur Ernoumont, aboutissant à Nicolas Rasquinet, la V^e Lambert Declaye et autres.

3^e Lot. — Une idem d'une contenance de six verges grandes, sise sur Ernoumont, tenant à Joseph Declaye, et aux veuves Lambert et André Declaye.

4^e Lot. — Une idem de trois verges grandes au même endroit, joignant à Lambert Deflandre, Joseph Declaye et autres.

S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions de la vente. 947

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION DE BIENS RURAUX,

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE FORÊT.

LUNDI 10 AOUT 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M^r LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 4002, à la VENTE publique et au plus offrant des IMMEUBLES dont la désignation suit :

Premier Lot. — Une MAISON composée de quatre pièces au rez de chaussée, deux étages, grange, fournil, étable, cour et environ quatre verges grandes de jardin et prairie y contigus, situés dans les Fonds de Forêt.

Ces immeubles par leur situation dans un site très agréable conviendraient fort bien pour une maison de campagne.

2^e Lot. — Une pièce de TERRE et PRÉ contenant un bonnier, tenant à MM. Philippe Grisard, François Ansion et autres.

3^e Lot. — Une PRAIRIE de la contenance de 28 verges grandes appelée Bouderie, tenant à M. le baron de Thirart et autres.

4^e Lot. — Une pièce de TERRE contenant 10 verges grandes, appelée Vies Heid, joignant à Pierre Prayon et autres. Les immeubles formant ces quatre lots sont situés dans les fonds de forêt et tenus en location par Henri Frisée, à qui l'on peut s'adresser pour les voir.

5^e Lot. — UNE PETITE MAISON, avec cinq verges grandes de verger y contigu, situés au dit lieu des fonds de forêt, occupée par Legard.

6^e Lot. — UNE MAISON, écurie, étable et environ deux verges grandes de jardin y attenantes, sise au même endroit, occupée par Philippe Pirard.

7^e Lot. — QUINZE VERGES GRANDES de bois taillis bons à en faire la coupe, contenant plusieurs gros chênes, hêtres et frênes, situés en lieu dit Vies heid, tenant M. Dieudonné Ancion et autres.

Ces différens lots: après avoir été ainsi adjugés séparément, seront réunis soit par plusieurs lots, soit en masse au gré des amateurs.

S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, pour connaître les conditions. 946

On DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser chez P. MINETTE, sur le Marché, on dira pour qui c'est. 514

et de pa-

L'armée autrichienne ayant envahi le territoire en 1797,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de lui partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

LE JEUDI 30 JUILLET 1835, à dix heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du sud de cette ville, en son bureau, rue Mont Saint Martin, une GRANDE MAISON avec bâtiment de distillerie, située à Liège, quai d'Avroy, n^o 613, vis-à-vis de la promenade.

Cette MAISON est située dans l'une des parties des plus agréables dudit quai. Elle se trouve vis-à-vis de la Meuse et à portée du chemin de fer, et, par ses vastes bâtiments et sa grande cour elle est propre à divers établissements industriels.

Il y a toute sûreté pour acquérir et facilité pour payer. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 827

SAMEDI 1^{er} AOUT 1835, neuf heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, les PROPRIÉTÉS dont la désignation suit, situées à Liège, au commencement du faubourg Saint-Gilles, savoir :

1^o Une MAISON spacieuse à porte cochère, cour, écurie, remise, jardin, deux pompes, latrines à l'anglaise, d'une superficie de 600 mètres.

2^o Une MAISON composée de 4 pièces au rez de chaussée et un lavoir, huit chambres, grandes armoires, deux pompes, cour, jardin où l'on pourrait faire d'autres bâtiments avec entrée dans la rue Beniquenne, donnant sur Avroy, contenant 550 mètres.

3^o Une MAISON avec office, 4 pièces au rez de chaussée, 10 chambres, trois pompes, petit jardin et deux sorties, dont une dans ladite rue Beniquenne, d'une superficie de 300 mètres.

4^o Cinq MAISONS dans ladite rue Beniquenne, avec cours et le derrière joignant à la maison précédente.

5^o Une MAISON sise audit faubourg Saint Gilles, assez près des Beaugards, n^o 474, composée de 12 pièces à feu, pompe et jardin.

Les trois premières maisons sont contigües, elles sont toutes nouvellement bâties à la moderne. On aura des facilités pour en payer le prix.

6^o Et un CAPITAL de 11,500 francs bien constitué en rente à 4 1/2 p. 0/0.

On peut acquérir lesdits objets avant le jour fixé pour l'adjudication dont les conditions sont à voir en l'étude du notaire PAQUE. On peut aussi s'adresser au n^o 203, faubourg Saint Gilles, tant pour les conditions que pour visiter les MAISONS. 988

LE VENDREDI 24 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi on VENDRA aux enchères publiques pardevant M. Ophoven, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère du notaire PAQUE,

UNE BONNE MAISON de commerce, sise à Liège, rue Poits en Sock, n^o 926, enseigne du Cavalier, avec cour et jardin derrière; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et chez le notaire. 909

JEUDI, 30 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e PAQUE, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques d'UNE MAISON avec cour, porte cochère et dépendances, située audit Liège, rue du Crucifix, n^o 736.

L'emplacement de ce bâtiment, dont une façade donne sur la rue de la Régence, est propre à construire avec facilité deux maisons entièrement distinctes, dont une serait sur ladite rue de la Régence, et l'autre sur la rue de la Cathédrale.

L'acquisition en est d'autant plus facile que la moitié du prix sera constituée en rente perpétuelle.

S'adresser audit notaire pour renseignements. 911

ADJUDICATION

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ, ETC.

Le JEUDI 30 JUILLET 1835, à 2 1/2 heures de relevée en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, place St. Pierre, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit, situés à DOLEMBREUX, près de Beaufays, commune de Sprimont, à trois lieues de la ville de Liège, dans un site charmant :

1^{er} Lot. — Une jolie maison de campagne, bâtie dans le goût moderne avec remise, écurie, jardin, bois, bosquet et étangs, plus un corps de ferme et bâtiments propres à son exploitation en très bon état avec jardin, prés et terres, le tout d'une contenance de 24 1/4 bonniers métriques et ne formant qu'un ensemble.

2^e Lot. — Une maison avec grange, écurie, fournil, cour, puits et 3 bonniers 50 perches environ de jardin, prairies et terres labourables.

3^e Lot. — Une maison avec jardin, pré et bois contenant 15 perches 90 aunes.

4^e Lot. — Une prairie nommée le Pré Renard d'une contenance de 21 perches 20 aunes.

5^e Lot. — Une pièce de pré et terre dite le Pié à l'huile d'une contenance de 35 perches 20 aunes.

6^e Lot. — Une pièce de terre nommée le Morceau Platay, contenant 14 perches 10 aunes.

7^e Lot. — Une pièce de terre, bois et broussailles, dite le Chaffour, contenant 1 bonnier 37 perches.

8^e Lot. — Et une pièce dite Boquetaux, située dans la heid de Dolembreux, contenant 20 perches.

Les adjudicataires auront pleine sûreté et grande facilité pour le paiement. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions. 886

VENTE AUX ENCHÈRES DE DEUX PARCELLES DE VIGNOBLE, SITUÉES FAUBOURG VIVEGNIS.

Vendredi 31 juillet 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire LAMBINON, à ce commis, à la VENTE au plus offrant des IMMEUBLES suivants :

Premier Lot.

Deux VERGES grandes dix petites de vignoble, situé faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à Jean et Guillaume Lepape.

Deuxième Lot.

Une VERGE grande de vignoble et combe, sis au même endroit, aboutissant à la ruelle des Abins, aux sieurs Lepape et autres.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON pour prendre connaissance des conditions. 912

VENTE D'UNE MAISON, SITUÉE A SERAING, POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MARDI, 21 JUILLET 1835, à dix heures en l'étude et par le ministère de M^e R. GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et par devant M. le juge de paix du canton dudit Seraing, il sera procédé, en vertu d'une autorisation judiciaire, à la vente aux enchères publiques :

D'une belle et bonne MAISON, située à Seraing, appartenant aux héritiers de Jean Delhez, composée de plusieurs pièces au rez de chaussée et à l'étage avec cour, jardin, bâtiments et dépendances, d'une surface d'environ 18 perches.

Cette MAISON convient, tant par sa position au centre du village qu'à cause de ses communications à la Meuse et à la chaussée de Liège à Terwagne à tout genre de commerce.

S'adresser pour voir les conditions de la VENTE, en l'étude dudit notaire. 872

BELLE VENTE D'IMMEUBLES, SITUÉS A SERAING, POUR FACILITER LE PARTAGE ENTRE MAJEURS ET MINEURS.

Le LUNDI 27 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée en l'étude et par le ministère de M^e R. GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et par devant M. le juge de paix du canton dudit Seraing, M. Frederic Pearson et la dame veuve Dieudonné Jacquet, dûment autorisés, feront VENDRE aux enchères publiques les IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

Premier lot.

Une MAISON avec étable et dépendances, cour, jardin et prairie y attenant, faisant un même ensemble d'une contenance d'environ 50 perches, occupée par Humblet et Franssens.

Deuxième lot.

Une autre MAISON récemment construite avec un beau jardin y attenant, occupée par Joseph Nicolay.

Troisième lot.

Une MAISON avec cour, bâtiments, appendices et dépendances, donnant sur la Meuse, et un jardin séparé de la maison par le chemin du village; elle est actuellement habitée par le sieur Hubin dit Lambermont, et elle l'était ci-devant par M. Heptia, instituteur.

Quatrième lot.

Une autre MAISON avec cours devant et derrière et un beau jardin qui en est également séparé par le chemin du village, elle est habitée par le sieur Doyen.

Cinquième lot.

Une autre MAISON avec bâtiments, cours et jardin donnant sur la Meuse, ne faisant qu'un ensemble, occupée par le sieur Deschamps.

Sixième et dernier lot.

1^o Une belle et bonne MAISON propre à une maison de campagne ou à un commerce quelconque, occupée par Mlle Verdinne, avec bâtiments, remise, cour, paire, jardin et dépendances, située au bord de la Meuse.

2^o Une pièce de TERRAIN en culture contenant environ 52 perches 30 aunes, vis-à-vis de ladite maison, le chemin du village entre deux.

Tous ces IMMEUBLES sont situés au centre du village de Seraing entre la Meuse et la Chaussée, et sont propres à des rentiers, fabricants, négociants, etc.

La VENTE présente toute sûreté et facilité pour le paiement du prix.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété au bureau de la justice de paix du canton de Seraing ou en l'étude dudit notaire. 836

VENTE PAR LICITATION

LE VENDREDI 24 JUILLET 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, par devant M. OPHOVEN, juge de paix du quartier de l'Est de cette ville, en son bureau, situé à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n^o 443, à la VENTE par licitation des IMMEUBLES suivants :

Premier Lot.

Une MAISON, cotée 71, étable, appendices et dépendances, avec jardin d'environ 4 à 5 perches, y compris les bâtiments, située aux Vennes, ville de Liège, joignant au chemin, d'amont à Nicolas Boileau et à M. Pagnoul, d'aval à une ruelle, et derrière au lot suivant.

Deuxième Lot.

Un PRÉ de 23 perches 97 aunes, aussi situé aux Vennes, joignant d'amont à Cornélis Sterpin, d'aval à M. Thomas d'un troisième côté au jardin du premier lot, et du quatrième côté aux frères Boileau et à Gilles Deprez.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, n^o 482.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 juillet. — Métalliques, 402 1/2. Actions de la banque 1329 0/0.

Bourse de Paris, du 16 juillet. — Rentes, 5 p. c., fin cour., 108 90. — Rentes, 3 p. c. 78 95, fin cour., 78 95. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 10, fin cour., 97 10. — Emprunt Guebbard, 00 0/0, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 1/8, fin cour., 41 1/8. — Trois p. c., 26 7/8, fin cour., 00; différée, 46 7/8. — Cortès, 39 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 113 1/4. — Cortès, 21 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 16 juillet. — Dette active 56 000 000. Dito, 5 p. c., 101 1/4, 16 00. — Dito Différée, 0 0/0 000. — Bill. de chance 25 1/8. — Syndi. d'amor. 94 3/4. 000 — 3 1/2 p. c., 79 7/8 000. Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. de 6 p. c., 100 0/0. — Société de comm. 108 1/8 00. — et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 0/0. — Dito, 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 5/8. — Dito emp. à L., 5 p. c., 00 00. — Prus. nég. à L., 00 0/0. — Danem. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 41 1/8. — Dito à Londr., 3 0/0, 27 0/0 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 0 0/0. — Bons cortès à Lond. 36 1/4, 16 0/0. — Coupons des 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 3/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 00 0/0. — Grecs — Lots Prussiens 106 0/0.

Bourse d'Anvers du 17 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	58 1/2 perte	A	
Londres	12 1/2 1/2	A	12 06 1/4
Paris	47 5/16	A	47 0/00
Francfort.	35 7/8		
Hambourg.	35 5/16	P	35 1/8
			35

Escompte 0 1/2 p. c.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2. — Idem différée, 43 3/4 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 P. — Idem de 12 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollandais. — active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente 88 1/4 et 98 5/8 A 0. — Espagne. Guebb., 41 0/0 0. — perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 7/8 à 41 P. — Idem diff., 17 1/2 P.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols qui tendaient à la baisse au commencement de la bourse, ont bientôt repris et restent demeurés après la cote. Les Gallo-russes des deux administrations d'Anvers et de Bruxelles, qui étaient abandonnés depuis quelque temps ont tout à coup repris et ont éprouvé une hausse quant à la cote. Les actions de l'administration d'Anvers faites de 223 à 230 et celles de l'administration de Bruxelles de 49 à 50.

Perpétuelles, 41 0/0 A. — Cortès 36 1/2 A. — Coup. dito 000 0/0. — Dette différée, 17 1/4 A. — Oblig. de 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 1/2. — Cortès 39 1/2 A. Dette diff. 18 1/4 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

150 caisses sucre Hayane blond, de florins 20 3/4 à l'entrepôt.

2500 nattes sucre Mèille, à fl. 16 1/2 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 16 et 17 juillet.

Le brick danois Thomas, c. Donner, v. de St-Thomas, de café, sucre, coton et rhum.

Le koff belge Victoire, c. Roozendael, v. de Dantzic, de bois.

Bourses de Bruxelles, du 17 juillet. — Belgique. Dette active, 54 1/2 P. Emprunt de 48 mill., 100 3/4 et P. — Actions de société générale (5) 840 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 1/2 P. Banque de Belgique (5) 114 0/0 P. Hollande. D. active, 55 0/0 A. — Espagne. Guebbard, 41 0/0 P. 00. — Anvers 4 p. c. Id. Amst. 5 p. c. 40 1/2 A. — Paris 3 p. c. 0 0/0 0. Co. vier Londres, 36 1/2 000 P. — différée, 17 1/2 P.

H. Lignac, imp. du Jour, rue du Pot-d'Or